

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE MERCUREY DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016**

*CONVOCATION DU : 26 janvier 2016*  
*AFFICHAGE DU : 8 février 2016*

L'an deux mille seize,

et le premier février,

à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Mercurey, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique JUILLOT, Maire.

PRESENTS : M. Dominique JUILLOT, Maire

Mme Françoise DEMONTFAUCON-TACHON, 1<sup>er</sup> Adjoint

M. Jean SAINSON, Mme Christine FERNEY, M. Jean-Luc COTTIER, Adjoints

Mme Annick BEYS, MM. Yves de SUREMAIN, Patrick GUILLOT, Philippe MENAND, Eric COULON, Mmes Valérie BESSARD, Carine JUILLOT DEVILLERS, Christine DUPONNOIS, M. Didier GONNOT, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme Agnès DEWE de LAUNAY, Conseillère Municipale (a donné pouvoir à Mme Carine JUILLOT DEVILLERS)

M. Jean-Luc COTTIER a été élu secrétaire de séance.

---

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2015**

Lecture en est faite par M. Dominique JUILLOT, Maire. Mme Christine DUPONNOIS, Conseillère Municipale, demande que soit apporté un complément d'information relatif à sa communication du même jour. Elle précise que sont organisées avec l'Office de Tourisme du Grand Chalon des visites sur les Communes du Grand Chalon sous le nom « le p'tit patrimoine se raconte » et qu'il y aura dans ce cadre une visite du moulin de LA BOUERE. Sous cette réserve, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **EXAMEN DES RAPPORTS**

### **1- DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES PAR LE CLUB ALPIN FRANÇAIS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal DONNE l'autorisation au Club Alpin Français de Chalon de traverser la Commune le dimanche 9 octobre 2016 dans le cadre de sa « 11<sup>ème</sup> marche » et décide de demander au Club une somme de 200 € au titre de la location de la salle des fêtes de Mercurey ce même jour.

### **2- SYDESL : PROJET D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU France TELECOM PSSA « TOUCHES »**

A l'unanimité, le Conseil Municipal DONNE un accord financier de principe en ce qui concerne la participation communale aux travaux de dissimulation du réseau téléphonique dans le secteur de Touches, dont l'avant-projet sommaire réalisé par le SYDESL fait ressortir un coût estimatif de 32 000 TTC.

Conformément aux dispositions législatives en vigueur et à la convention entre le SYDESL et France Telecom, le coût des travaux de génie civil est à la charge de la Commune et celui du câblage est supporté par France Telecom.

La Commune adhérant au dispositif de mutualisation des contributions des communes correspondant au produit de la redevance pour occupation du domaine public des réseaux de télécommunication (RODP), la participation communale sera diminuée du montant de l'aide qui sera accordée à la Commune dans les conditions décidées par le Comité Syndical du SYDESL. A ce jour cette aide s'élève à 50 %.

### **3- RETROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « CHAMP LADOIT » AU PROFIT DE LA COMMUNE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

– ACCEPTE la rétrocession, par la SEM Val de Bourgogne à la Commune, des parcelles cadastrées section ZR numéros 205 de 5a 19ca, 212 de 9a 77ca, 219 de 1ca et 220 de 9a 26ca, soit un total de 24a 23ca, constituant la voirie du lotissement « Champ Ladoit », ainsi que des réseaux situés sous la voirie, moyennant l'euro symbolique ;

– DECIDE le classement dans le domaine public communal des voies et réseaux dudit lotissement ;

– AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la Commune, dont la rédaction sera confiée à Maître CAMUSET, notaire associé à Chalon-sur-Saône et tous documents utiles à la procédure de rétrocession et de classement dans le domaine public communal, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de la SEM Val de Bourgogne.

#### **4- AMENAGEMENT ET MISE EN SECURITE DE PLUSIEURS ESPACES PUBLICS DU CENTRE BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2016**

A l'unanimité, le Conseil Municipal SOLLICITE une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2016 pour la réalisation du projet d'aménagement et de mise en sécurité de plusieurs places et espaces publics situés au centre bourg de Mercurey. Ce projet qui s'inscrit dans la perspective de la Saint-Vincent Tournante 2017 comprend les aménagements suivants :

- . l'aménagement des abords de l'église de Touches, pour un coût estimé à 259 546,60 HT
- . l'aménagement des abords de l'église Notre Dame de Mercurey, pour un coût estimé à 113 310 HT
- . l'aménagement de la place du Reu, pour un coût estimatif de 109 827,50 HT
- . l'aménagement des abords du cimetière de Mercurey, pour un coût estimatif de 58 304 HT
- . l'aménagement de la rue du Pont Latin pour un coût estimé à 60 178 HT

Les coûts ci-dessus sont entendus hors honoraires de maîtrise d'oeuvre et hors levés topographiques.

#### **5- AMENAGEMENT DE SECURITE DE PLUSIEURS ESPACES PUBLICS AU CONTRE BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal SOLLICITE une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour chacun des projets suivants programmés au titre de 2016 dans la perspective de la Saint-Vincent Tournante 2017 :

- . aménagements de sécurité des abords de l'église de Touches - Coût estimé : 131 982,60 euros HT

. aménagements de sécurité des abords de l'église Notre Dame de Mercurey – Coût estimé : 44 638 H

. aménagements de sécurité de la place du Reu – Coût estimé : 55 820 HT

. aménagements de sécurité aux abords du cimetière de Mercurey – Coût estimatif : 32 248 HT

. aménagements de sécurité rue du Pont Latin – Coût estimé : 39 170 HT

## **6- AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater la dépense d'investissement suivante, avant le vote du budget primitif 2016 :

- article 2188 : achat d'un nouvel écran de projection : 542 TTC

## **EXAMEN DES INFORMATIONS AU CONSEIL**

### **7- CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CIFA Jean LAMELOISE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DU GYMNASE DU CIFA**

Le Conseil Municipal PREND ACTE de l'information donnée par M. le Maire en vertu de la délégation visée à l'article L.2122-22 5° du Code Général des Collectivités Territoriales relative à la passation d'une convention entre la Commune et le CIFA Jean Lameloise, afin de fixer les conditions de mise à disposition de la Commune du gymnase du CIFA.

La Commune utilisera les locaux exclusivement en vue de leur mise à disposition d'associations locales pour les besoins de leurs activités. Au jour de la convention, l'association utilisatrice est l'association « Art et Musique » pour les cours de gymnastique volontaire. Si une autre association venait à solliciter la mise à disposition en cours d'année, un avenant à la convention serait établi.

Cette mise à disposition est consentie pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, moyennant une redevance annuelle de 2 000. Elle sera reconductible annuellement par tacite reconduction.

## **EXAMEN DES QUESTIONS DIVERSES**

### **8- ERECTION D'UN MONUMENT A LA MEMOIRE D'UN ENFANT DE LA COMMUNE « MORT POUR LA FRANCE » EN ALGERIE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer à la souscription qui sera lancée par l'Association pour l'Erection d'un Monument à la Mémoire des Morts pour la France en Afrique du Nord, en lui accordant un don de 250 euros.

Ce monument sera édifié prochainement place du 19 Mars à Chalon-sur-Saône et honorera la mémoire d'un enfant de Mercurey, M. Yves BRINTET, mort pour la France en Algérie.

## **COMMUNICATIONS DIVERSES**

. Le VTT Loisirs Chalonnais a sollicité la location de la salle des fêtes le dimanche 3 avril 2016 pour la 21ème édition de sa randonnée VTT et pédestre « La Mercurey ». Cette demande sera étudiée, dans la mesure où la salle des fêtes est déjà retenue la veille au soir par le Lions Club Doyen pour son congrès de printemps. Néanmoins il sera recherché une solution afin de permettre à cette manifestation de se dérouler dans de bonnes conditions ;

. M. Joseph PIZZAIOLO de Saint-Rémy a fait part de son souhait d'installer une ou deux fois par semaine un camion vente de pizzas à emporter. M. le Maire rappelle que dans la mesure où un restaurant et une pizzeria existent déjà à Mercurey, la Commune a toujours eu pour principe de ne pas accéder à ce type de demande, afin de limiter la concurrence ;

. M. le Maire fait le point sur la Saint-Vincent Tournante 2016, qui s'est bien déroulée. En ce qui concerne la Saint-Vincent 2017, le travail se poursuit et va s'accélérer. Une délégation s'est rendue hier à Irancy dans l'Yonne où a eu lieu cette année l'évènement. La communication autour de la manifestation est en cours ;

. La Commune fêtera officiellement le 2 avril sa nouvelle centenaire, Mme MEULIEN ;

. M. le Maire et Mme FERNEY précisent qu'un rendez-vous a été pris aux écoles le 10 février prochain à 18 heures 30 pour aborder le problème de la participation des parents aux activités périscolaires ;

. M. GUILLOT informe que la Commission associative se réunira le 10 février 2016 pour examiner les demandes de subventions des associations pour 2016 ;

. M. le Maire fait part des difficultés de l'association « Art et Musique », en raison du départ de la Présidente et de la Secrétaire ;

- . M. le Maire informe le Conseil de la réouverture prochaine du bar Grande Rue ;
- . M. MENAND informe qu'à l'occasion de son récent accident, la solidarité et le secours mutuel ont prévalu, 28 de ses collègues viticulteurs étant venu finir la taille de ses vignes. Il adresse à tous ses remerciements tandis que le Conseil se félicite de cet esprit d'entraide ;
- . Mme BEYS, coordonnateur communal, informe que la collecte pour le recensement démographique a débuté le 21 janvier 2016 et que 513 foyers sur 672 ont été visités. La collecte s'achèvera le 20 février ;
- . les classes en 6 seront fêtées le 21 mai 2016 ;
- . le prochain Conseil Municipal consacré au vote des budgets est prévu le lundi 4 avril 2016 à 18 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 55.

Le Secrétaire,  
Jean-Luc COTTIER

Le Maire,  
Dominique JUILLOT